

Master droit privé

Parcours droit des personnes, des familles et de leur patrimoine

Enseignements

Sous réserve de vote des instances

Semestre 1

(UE1) Actualiser et analyser les sources juridiques de droit privé (14 ECTS)

Deux matières au choix parmi ces cinq matières :

Droit des régimes matrimoniaux (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)

Droit des sûretés (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)

Théorie générale du droit international privé (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)

Droit du paiement et des instruments de crédit (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)

Droit pénal spécial (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)

(UE2) Mettre en œuvre des compétences spécialisées (6 ECTS)

Deux matières au choix parmi celles non prises à l'UE1 :

Droit des régimes matrimoniaux (33h CM – 3 ECTS)

Droit des sûretés (33h CM – 3 ECTS)

Théorie générale du droit international privé (33h CM – 3 ECTS)

Droit des instruments de paiement et du crédit (33h CM – 3 ECTS)

Droit pénal spécial (33h CM – 3 ECTS)

(UE3) Communiquer juridiquement dans une langue étrangère (4 ECTS)

Anglais (15h TD)

(UE4) Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés (6 ECTS)

Une matière non encore choisie dans l'UE1 ou dans l'UE2 :

Droit des régimes matrimoniaux (33h CM – 3 ECTS)

Droit des sûretés (33h CM – 3 ECTS)

Théorie générale du droit international privé (33h CM – 3 ECTS)

Droit des instruments de paiement et du crédit (33h CM – 3 ECTS)

Droit pénal spécial (33h CM – 3 ECTS)

Une matière parmi les suivantes :

Droit commun du contrat d'assurance (33h CM – 3 ECTS)

Droit de la concurrence (33h CM – 3 ECTS)

Droit fiscal général des affaires (33h CM – 3 ECTS)

Procédures civiles d'exécution (33h CM – 3 ECTS)

Droit de la consommation (33h CM – 3 ECTS)

Nationalité des étrangers (33h CM – 3 ECTS)

(UE5) Appliquer des compétences en pratique

Stage facultatif

Semestre 2

(UE1) Actualiser et analyser les sources juridiques de droit privé (14 ECTS)

Deux matières au choix :

- Droit des successions (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)
- Droit international privé des personnes et de la famille (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)
- Droit des entreprises en difficulté (33h CM + 15g TD – 7 ECTS)
- Droit pénal des affaires (33h CM + 15h TD – 7 ECTS)

(UE2) Mettre en œuvre des compétences spécialisées (6 ECTS)

Deux matières au choix parmi celles non prises à l'UE1 :

- Droit des successions (33h CM – 3 ECTS)
- Droit international privé des personnes et de la famille (33h CM – 3 ECTS)
- Droit des entreprises en difficulté (33h CM – 3 ECTS)
- Droit pénal des affaires (33h CM – 3 ECTS)

(UE3) Communiquer juridiquement dans une langue étrangère (4 ECTS)

Anglais (15h TD)

(UE4) Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés (6 ECTS)

- Droit des libéralités (33h CM – 3 ECTS)
- Droit des personnes vulnérables (33h CM – 3 ECTS)

(UE5) Appliquer des compétences en pratique

Stage facultatif

Semestre 3

(UE1) Dispenser un conseil juridique de droit privé (11 ECTS)

Droit des biens et des obligations (30h CM – 11 ECTS)

(UE2) Négocier et rédiger des actes juridiques de droit privé (12 ECTS)

Quatre matières au choix :

Les sûretés (24h CM – 4 ECTS)

La fiscalité du patrimoine familial (24h CM – 4 ECTS)

Droit international privé du patrimoine et de la famille (24h CM – 4 ECTS)

Droit du patrimoine commercial (24h CM – 4 ECTS)

Droit pénal des personnes et du patrimoine (24h CM – 4 ECTS)

(UE3) Communiquer juridiquement dans une langue étrangère (2 ECTS)

Anglais (20h CM – 2 ECTS)

(UE4) Anticiper ou gérer un contentieux en droit privé (5 ECTS)

La matière de l'UE2 non choisie (examen au format exposé-discussion) :

Les sûretés (24h CM – 5 ECTS)

La fiscalité du patrimoine familial (24h CM – 5 ECTS)

Droit international privé du patrimoine et de la famille (24h CM – 5 ECTS)

Droit du patrimoine commercial (24h CM – 5 ECTS)

Droit pénal des personnes et du patrimoine (24h CM – 5 ECTS)

Semestre 4

(UE1) Dispenser un conseil juridique de droit privé (11 ECTS)

Droit des personnes et de la famille (30h CM – 11 ECTS)

(UE2) Négocier et rédiger des actes juridiques de droit privé (15 ECTS)

La transmission du patrimoine (24h CM – 3 ECTS)

Le patrimoine du couple (24h CM – 3 ECTS)

La protection du patrimoine de la personne adulte vulnérable (24h CM – 3 ECTS)

La protection de la personne adulte vulnérable en matière extrapatrimoniale (22h CM – 3 ECTS)

La protection patrimoniale et extrapatrimoniale du mineur (22h CM – 3 ECTS)

(UE3) Contribuer à la transformation en contexte professionnel (4 ECTS)

Mémoire de recherche

ou

Stage de 350h et rapport de stage